



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest, RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5

T 418 651-3343
Sans frais 1 866 951-3343
F 418 651-1127

fqm.ca

Par courriel et poste

Le 11 janvier 2018

Monsieur Pierre Méthé
Directeur des Affaires institutionnelles
Régie de l'Énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Dossier : R-3964-2016, Phase 2

Monsieur,

La présente fait suite à la correspondance du 22 décembre 2017 de Me Jean-Olivier Tremblay dans le cadre du dossier R-3964-2016, Phase 2.

Lors d'une rencontre tenue le 4 décembre dernier, le Distributeur (Hydro-Québec) a présenté les modalités du service de base en souterrain autorisé par la Régie dans sa décision D-2017-118, l'impact de la proposition de l'APCHQ et de scénarios intermédiaires, de même que des éléments qui seront pris en compte dans l'évaluation de leurs effets sur les tarifs.

Tenant compte de l'importance d'approfondir certains aspects, la FQM appuie la demande du Distributeur visant le report de l'échéance du 31 janvier 2018 en ce qui a trait au dépôt d'une preuve additionnelle au service de base. La FQM estime qu'un report rendra plus efficaces les étapes réglementaires subséquentes et lui permettra d'évaluer les différentes propositions que le Distributeur choisira de présenter à la Régie de l'énergie.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Anne-Marie Bécharde, avocate
Fédération québécoise des municipalités

AMB/jm

c. c. Intervenants (par courriel seulement)